



RH

recrutement

# Concours externe et interne

## Éducateur·rice des activités physiques et sportives

### Spécialité : activités aquatiques et de la natation

## 20 postes

Les éducateurs·rices des activités physiques et sportives de la commune de Paris coordonnent et mettent en œuvre sur le plan administratif, social, technique, pédagogique et éducatif les activités physiques et sportives de la Ville de Paris.

Dans la spécialité activités aquatiques et de la natation, ils·elles assurent l'animation sportive dans les piscines et sont chargé·e·s des cours collectifs ou individuels d'apprentissage de la natation et de l'encadrement des activités collectives de loisirs et de santé pour tous dans les piscines. Ils·elles peuvent également contribuer à l'évaluation et au bilan des activités mises en œuvre dans les piscines.

Ils·elles assurent également l'enseignement de la natation, au profit des élèves des établissements primaires publics, au même titre et à parité avec les professeur·e·s de la Ville de Paris, sous l'autorité pédagogique des inspecteur·rice·s de l'Éducation Nationale.

Les éducateurs·rices des activités physiques et sportives justifiant de 4 ans de services effectifs dans la spécialité activités aquatiques et de la natation peuvent occuper la fonction de chef·fe de bassin.

#### Les profils recherchés :

- Pratique des gestes de premier secours.
- Connaissance approfondie des activités de la natation et de leur environnement.
- Méthodes de pédagogie et d'animation.

Épreuves à partir du  
**19 mars 2018**

#### INSCRIPTIONS :

**uniquement du 8 JANVIER  
au 2 FÉVRIER 2018 inclus**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION : (voir brochure du concours)

##### CONCOURS EXTERNE (16 POSTES)

■ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique, notamment la condition de nationalité (française ou d'un état membre de la Communauté européenne, de l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre) au plus tard au premier jour des épreuves.

et ■ Être titulaire d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'État et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau IV, délivré dans une ou plusieurs disciplines ou activités physiques et sportives correspondant à la spécialité du concours, ou d'une équivalence reconnue au plus tard au premier jour des épreuves.

et ■ Être titulaire du titre de maître-nageur sauveteur au plus tard au premier jour des épreuves.

##### CONCOURS INTERNE (4 POSTES)

■ Être fonctionnaire ou agent·e public au jour des épreuves.

et ■ Compter au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

et ■ Être titulaire du titre de maître-nageur sauveteur au plus tard au premier jour des épreuves.

#### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

- Inscrivez-vous en ligne sur le site internet :

[www.paris.fr](http://www.paris.fr)

Rubrique ► **Insertion, emploi et formations**

**OU**

- Par dossier papier à retirer à l'accueil du bureau du recrutement, ou par voie postale **en joignant obligatoirement une enveloppe format A4** libellée à vos nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi jusqu'à 250g.

Mairie de Paris - Direction des ressources humaines  
Bureau du recrutement  
2 rue de Lobau 75196 PARIS Cedex 04